## ANNEXE 2 DECLARATION DE KAING GUEK EAV alias DUCH

## ឯងមារឡើន

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ១ខូល (Date of receipt/Date de reception):

24 / 200 &
នៅឯ (Time/Heure): 1.6 - 20
មន្ត្រី១ខូលបន្ទុកសំណុំធ្វើដ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SANN RADA

248/2

Chers Messieurs les co-juges d'instruction,

Je suis énormément bouleversé en arrivant ici, à l'endroit le plus douloureux pour mes compatriotes et pour moi.

Je pense, en premier lieu, aux victimes malchanceuses et à leurs familles. Elles avaient subi d'innombrables misères, tortures et insultes très inhumaines avant de mourir. J'ai d'énormes et d'indescriptibles remords, à savoir des remords se traduisant par l'acceptation d'être jugé tout seul dans le cadre de S21 et je tiens résolument à tout faire pour que mes compatriotes, les victimes et leurs familles puissent connaître la justice.

J'ai aussi énormément de regrets pour tous les cadres de S21 qui avaient été forcés à remplir leurs tâches avec moi, c'est-à-dire des tâches qu'ils détestaient, que leurs parents détestaient, et certains cadres sont devenus victimes là-bas.

Je ressens beaucoup de douleur quand je me rappelle tous ces événements.

Je regrette sincèrement d'avoir cédé aux conceptions des autres et d'avoir accepté les tâches criminelles qui m'avaient été confiées.

Mon activité a certainement tourbillonné dans un courant qui amenait de graves dangers à mes compatriotes. Il s'agit d'un problème que je me rappelle toujours et constamment. Quand je me le rappelle, tout d'abord je suis en colère contre l'organe conducteur du Parti qui avait utilisé toutes les ruses pour diriger le mouvement vers le chemin d'une tragédie totale et absolue. Ensuite, je suis en colère contre moi-même qui avais cédé aux conceptions des autres et avais donc respecté aveuglement leurs ordres criminels. Il s'agit donc du point clé qui

248/2

m'amène à reconnaître immanquablement qu'en tant que chef de S21, j'avais participé au crime contre l'humanité dans le cadre de S21 tout entier.

Je tiens à vous remercier Messieurs les co-juges d'instruction de m'avoir amené ici. Je vous demande:

- de me permettre de demander pardon aux victimes pour toutes les misères qu'elles ont subies ici depuis le jour de leur arrivée jusqu'au jour de leur mort ou jusqu'au 7 janvier 1979.
- de me permettre de demander pardon aux familles des victimes qui, avec la perte des personnes qui leur étaient très chères, vivent avec des chagrins très douloureux depuis 33 ans et qui ne connaissent pas encore la justice.

Je sais que mes remords, si douloureux soient-ils, ne sont qu'une goutte d'eau dans un vaste et profond océan de misères très douloureuses des victimes et de leurs familles. Je demande à Messieurs les co-juges d'instruction, qui recherchent une justice pour toutes les personnes ci-dessus, de me permettre de leur demander pardon très modestement et avec des remords très douloureux. Je vous saurais gré de laisser cette porte ouverte pour toujours.

Pour le moment, je tiens à dire à Messieurs les co-juges d'instruction tout ce que je sais sur et dans cette prison, tout ce dont je me souviens et tout ce qui apparaît comme une vérité historique plutôt que comme un musée.